



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 2 JUILLET 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-029 publié le 26 avril 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le jeudi 2 juillet 2020 à 17h36, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence).

Est absent à cette séance, monsieur le conseiller Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, Me Sophie Laflamme, greffière et madame Maude Simard, coordonnatrice au cabinet du maire et à la direction générale sont présentes.

278-07-20

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONVENTION DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner une convention de financement dans le cadre du projet de réaménagement de la route 132 entre la Ville de Saint-Constant et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que cette convention doit être aussi ratifiée par les deux autres villes faisant partie intégrante du projet de redéveloppement de la route 132, soit les Villes de Sainte-Catherine et Delson;

CONSIDÉRANT que cette convention est nécessaire afin d'établir des balises claires comme par exemple, les obligations des municipalités, les obligations de la CMM, les modalités quant aux financements, etc.;

CONSIDÉRANT que cette convention concrétise le partenariat entre les trois Villes et la CMM dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que la CMM remboursera la Ville de Saint-Constant lorsque l'étude sera complétée les frais pour les honoraires professionnels telle que précisé dans ladite convention d'un montant maximal de 100 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Constant, la convention de financement dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain à intervenir entre les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson et la Communauté métropolitaine de Montréal pour la réalisation d'une étude portant sur le réaménagement de la route 132.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-423.

279-07-20

MANDAT À LA VILLE DE DELSON – APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – ÉTUDE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 – VILLES DE SAINTE-CATHERINE, DELSON ET SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT que les Villes de Sainte-Catherine, Delson et Saint-Constant désirent procéder à un appel d'offres regroupé pour la réalisation d'une étude du projet de réaménagement de la route 132;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a offert de procéder pour le groupe à la réalisation de l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De participer à un appel d'offres regroupé pour la réalisation d'une étude du projet de réaménagement de la route 132.

De mandater la Ville de Delson pour préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, pour procéder à un appel d'offres public, pour ensuite recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux municipalités participantes.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement et du développement économique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que la Ville se réserve l'adjudication du contrat en ce qui concerne la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leurs questions à l'adresse greffe@saint-constant.ca . Les questions reçues sont les suivantes :



No de résolution
ou annotation

Par monsieur Denis Longtin :

- Pourrions-nous obtenir les détails sur le point 1 et pouvons-nous obtenir les détails du projet de réaménagement du point 2 de cette assemblée?

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

